

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.121-10 du Code des Communes)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance _____ ordinaire
le 20 MARS 2026 à 19 h 30 à l'Espace Rosalie Dubois

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 4 février 2026
Désignation du secrétaire de séance

Installation du Conseil Municipal et Elections du Maire et des adjoints

- 1° Election du Maire
- 2° Fixation du nombre des Adjoints au Maire
- 3° Election des Adjoints
- 4° Lecture de la charte de l'élu local art L1111-12 et L1111-13 du code général des collectivités locales

En-mairie, le 16 MARS 2026

Le Maire

